

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 30 juin 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **814/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : Tarifs du Français Langue Etrangère en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027.

Les tarifs du Français Langue Etrangère en formation initiale pour l'année universitaire 2026-2027 sont les suivants :

Offre de formation	Etudiants et personnels Unilim Etudiants ENSAD	Candidats extérieurs à l'Université de Limoges
		Tarifs Formation initiale
Cours du soir (A1-A2)	Libre accès	- 100€ / semestre - 200€ / année universitaire
Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) B1 / B2 / C1	Libre accès	- 3000€ / année universitaire - CVEC - Droits d'inscription national de licence (178€)
DU Passerelle B1 / B2 / C1		- 100 € / année

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 25
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>
